

# Préavis **N°2 - 2011**du Comité de direction au Conseil intercommunal

### Budget 2012

Responsabilité(s) du dossier :

• Gil Reichen, président du Comité de direction

Pully, le 18 octobre 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2012.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

En fonction de l'article 32 des statuts de l'association de communes, le budget doit être approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre. Ce premier exercice comptable, établi immédiatement après la nomination des autorités de l'association, ne permet évidemment pas de répondre à cette contrainte. Cet état de fait ne saurait se reproduire l'année prochaine vu que l'association sera en place depuis plus de six mois.

Le premier budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association. Le Comité de direction est donc satisfait de pouvoir vous présenter un budget équilibré qui correspond aux chiffres articulés dans le préavis. S'il est exact qu'il était mentionné dans le préavis que le coût de fonctionnement de l'association se montera à quelque CHF 9,5 millions lorsqu'elle aura atteint sa « vitesse de croisière » d'ici trois à quatre ans, force est de constater que l'entrée en vigueur au 1er janvier 2012 de la nouvelle Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) perturbe quelque peu le planning, ce qui explique en partie pourquoi le budget de fonctionnement se monte déjà à CHF 8'600'490.00.

Au vu des nouvelles compétences accordées aux polices communales courant 2012, à savoir pour notre Corps de police : enregistrement de la plupart des plaintes, constats de cambriolages, constats en cas de violences conjugales, participation à la prévention coordonnée au niveau cantonal (prévention scolaire), appui aux autres corps de police communaux, l'augmentation d'effectif prévue sur trois ans a dû être ramenée à deux ans. De ce fait, quatre collaborateurs qui terminent leur formation rejoindront le Corps de police en 2012 et quatre aspirants de police ont été engagés pour suivre l'Académie de police de Savatan en 2012 pour être opérationnels en mars 2013. Le solde de l'effectif prévu à engager selon le préavis (Création d'une association de communes entre les communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, sous la dénomination « Sécurité Est Lausannois »), le sera selon les contraintes imposées par le canton dans le cadre de nouvelles missions.

Rappelons également que les chiffres mentionnés dans le préavis se référaient aux comptes 2009 (budget de fonctionnement : CHF 6,6 millions) qui ne comprenaient pas les charges indirectes à savoir celles qui étaient prises en compte par d'autres services de la Ville de Pully (informatique, finances, ressources humaines, loyers et charges des locaux, assurances). Ces charges, qui se montent dans le présent budget à quelque CHF 1 million, sont refacturées à l'association comme il a été prévu dans le préavis. Le budget de fonctionnement 2011 du Corps de police se montant à quelque CHF 7 millions (augmentation due notamment aux adaptations statutaires), la différence relevée dans le budget qui vous est présenté de quelque CHF 600'000.00 s'explique notamment par l'engagement des quatre aspirants de police, imposé par la nouvelle loi policière, l'acquisition d'appareils techniques et des frais administratifs relatifs à la création de l'association de communes.

Quant aux revenus de l'association (env. CHF 1,5 millions), ils ont été estimés sur la base des chiffres du budget 2011 du Corps de police de Pully majorés du produit des amendes et des frais encaissés sur le territoire des communes de Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne.

Conscient qu'il s'agit d'un premier budget de fonctionnement avec ses éventuelles inexactitudes, il correspond toutefois aux attentes du Comité de direction, dans la mesure où il permet au personnel de l'association d'agir positivement aux fins de tranquillisation de la vie publique et de sécurisation de la population.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité Est lausannois»

- 1. vu le préavis No 2 2011 du Comité de direction du 18 octobre 2011,
- 2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

#### décide

1. de valider le budget 2012 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 17 octobre 2011.

#### AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président Le secrétaire

G. Reichen D-H Weber

#### Annexe:

Le budget 2012